

# Faut-il brûler les refuges ?

## 20 ans après...

La clientèle des refuges évolue et témoigne de nouvelles pratiques de la montagne. Ses attentes illustrent nos contradictions d'alpinistes ou de randonneurs. Toujours à la recherche de dépaysement, d'authenticité et d'un contact avec la nature sauvage, on n'en délaisse pas pour autant les sommets fréquentés, en attendant toujours plus de confort et de sécurité.

Par Philippe Descamps

**F**aut-il brûler les refuges ? » demandait Gilles Bordessoule dans une tribune retentissante de *Montagnes Magazine* (cf. n°7, mai 79). Vingt ans après, l'argumentation paraît plus maladroite que provocatrice. Mais il mettait le doigt là où ça fait mal, en interrogeant tous les usagers de la montagne sur le sens de leur quête : « *Je rêve de refuges rustiques, de petites dimensions, certains dans les villages mêmes, qui éparpilleraient la fréquentation de la montagne, l'intégreraient plus à la vie du village et chan-*

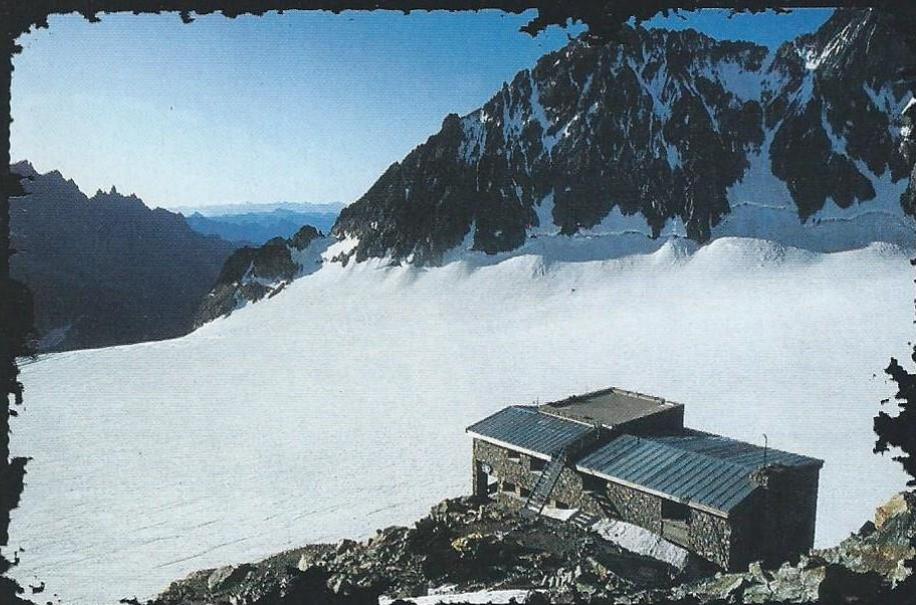
*geraient l'esprit du tourisme alpin. Le but ne serait plus la consommation maximum de sommets et de voies, mais une expérience profondément humaine, une rencontre entre hommes de cultures différentes.* »

Ce citoyen fustigeait l'attitude de ses pairs, en mettant le CAF "colonisateur" pratiquement sur le même plan que les aménageurs de stations, en défendant un idéal autochtone souvent introuvable chez ceux dont il se faisait le défenseur. On mesure le chemin parcouru aujourd'hui. Le simple effort d'arriver

à pied démontre que le besoin de sincérité est largement partagé (notamment par les adhérents du CAF), même s'il s'accommode de concessions à la "modernité". L'engouement pour la randonnée, le développement des gîtes ruraux, la multiplication des accompagnateurs en moyenne montagne ou des produits "terroir" démontrent qu'il avait tort d'être pessimiste, et qu'il avait raison de poser le problème à partir des refuges.

Toute la difficulté des refuges est de répondre aux attentes très matérielles de leurs clients, tout en n'écornant pas l'image qu'ils s'en font. Et ils sont souvent nombreux à se plaindre des mauvaises conditions de séjour dans ces bâtisses qui abritent tant de rêves... de simplicité.

Une enquête du ministère du Tourisme sur les Alpes du Nord permet de mieux cerner la fréquentation et l'état actuel des 129 refuges situés dans les Alpes du Nord françaises, soit deux places de refuges sur trois. Le premier constat, c'est celui de la maturité du parc existant, dont la moitié est antérieure à 1945. Il n'y a plus guère de grande construction à entreprendre. La capacité des refuges est globalement suffisante avec un taux d'occupation, en période de gardiennage, de 41%. Ce taux d'occupation est plus fort en Savoie que dans les grands massifs comme l'Oisans et le



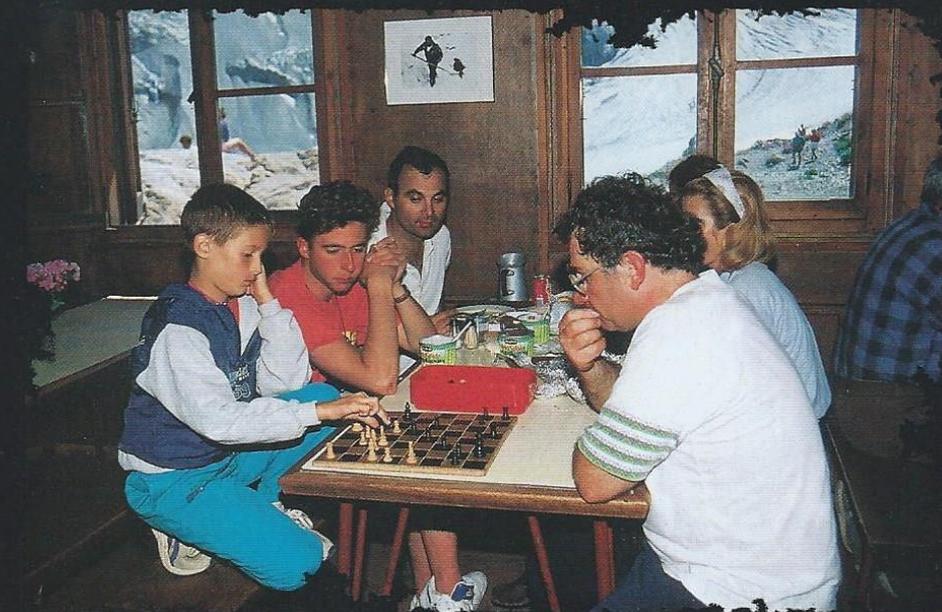
Avec 9 268 nuitées en 1998, le refuge des Écrins est le plus fréquenté de France, devant Marcadau (8 827, Pyrénées) et le Gôûter (8 741, mont Blanc).

## DEMI-PENSION

Cette clientèle des randonneurs demande davantage de confort, et notamment des douches. Cette révolution culturelle accompagne celle de la demi-pension. Encore minoritaires il y a quinze ans, ceux qui préfèrent le menu du gardien à celui tiré du sac représentent aujourd'hui les deux tiers des clients (un peu moins chez les alpinistes et les skieurs-alpinistes aux sacs pourtant déjà lourds). La réservation est aussi devenue la règle et permet d'éviter les nuits agitées dans des bâtiments saturés.

L'auteur de cette étude conclut en soulignant le poids des refuges dans l'activité économique de la montagne et, surtout, le rôle social qu'ils jouent comme support des activités sportives. Même s'ils ne représentent que 1 % des nuitées touristiques dans les Alpes du Nord, les refuges représentent des lieux privilégiés dans l'imaginaire montagnard, et des lieux de passages pour un randonneur ou un alpiniste sur quatre.

Le principal défi reste aujourd'hui celui du vieillissement de ce patrimoine, alors qu'on ne peut appliquer pour les refuges des critères de rentabilité ordinaires. Le développement des 4 étoiles n'est donc pas à craindre, pour des raisons purement financières, même si la tentation existe sur des itinéraires très fréquentés. Les expériences resteront variées : ceux qui ont trouvé refuge un soir dans une petite baraque humide de berger, dormi sur un châlit percé, partagé un mauvais sommeil avec la danse des souris, réchauffé un peu de thé sur un poêle fumant plus dedans que dehors, n'auront jamais les mêmes souvenirs que ceux qui, le même soir, regardaient la Coupe du monde sur la télévision des Cosmiques...



**Malgré plusieurs millions de francs de travaux, le refuge de la Pilatte fut fermé par arrêté municipal.**

Mont-Blanc. La saturation de refuges particuliers comme celui du Goûter (116 places) serait atteinte même avec une plus forte capacité, qui risquerait d'accroître la sur-fréquentation du mont Blanc.

### RANDONNEURS MAJORITAIRES

Les refuges attirent toujours un peu plus de monde, avec une légère tendance à la hausse de la fréquentation. Les grands massifs suivent

une idée reçue, cette population, sans but précis autre que le refuge, est en diminution. Les plus nombreux, avec une forte tendance à la hausse, effectuent une balade itinérante ou un sommet proche (34 %), comme à la Croix du Bonhomme, l'Arpon ou La Pra. Pour beaucoup de randonneurs à la journée, le refuge est aussi devenu un but en soi. Une étude sur l'ensemble des refuges français démontrerait sans doute une place encore plus importante des randonneurs, en prenant en compte des massifs moins élevés.

**Tout le problème des refuges, aujourd'hui, est de répondre aux attentes très matérielles de leurs clients, tout en n'écornant pas l'image qu'ils s'en font.**

une tendance plutôt à la baisse au profit des autres; la Haute-Savoie hors Mont-Blanc connaissant le plus grand succès depuis dix ans.

Les alpinistes ne sont pas les plus nombreux à fréquenter les refuges (36 % des nuitées) et les gardiens observent que leur nombre tend à décroître depuis 1991, même si on les retrouve ultra majoritaires, notamment à Leschaux, au Goûter, au Promontoire ou Albert 1<sup>er</sup>. Les skieurs-alpinistes sont encore peu nombreux (9 % des nuitées), mais leur nombre ne cesse d'augmenter avec les gardiennages du printemps. Ils représentent un client sur deux aux Grands Mulets ou Avérole. Les adeptes de l'escalade moderne, eux, sont marginaux (3 %), excepté au Soreiller ou à l'Envers des Aiguilles, car leur activité favorite se pratique généralement à la journée.

Le poids des randonneurs est devenu prépondérant. Beaucoup viennent simplement passer une "nuit en refuge" (18 % des nuitées). C'est notamment le cas de toute la clientèle du Taillefer ou du Parmelan. Contrairement à



**À partir de 1957, l'utilisation de l'hélicoptère a révolutionné la conception et l'approvisionnement des refuges, comme celui du Promontoire (1 661 nuitées) dans la face sud de la Meije.**

# Les refuges brûlent-ils ?

PHOTO FRED CHEVALLOT



À l'origine du conflit de Saint-Christophe-en-Oisans, le refuge de la Lavey (2 320 nuitées en 98).

Les refuges étaient forcément non conformes, puisqu'il n'y avait pas de réglementation particulière auparavant » explique le lieutenant Jean-Michel Gilbert, du service incendie et secours de Haute-Savoie. L'arrêté publié en décembre 1994 prévoit des recommandations différentes pour les bâtiments à construire et ceux existants. Pour ces derniers, il s'agit essentiellement d'enclouonner les escaliers, de réaliser un éclairage exclusivement électrique et de s'assurer de moyens d'alarme, d'extinction, de signalisations ou d'affichages.

La principale préoccupation vient du fait que les pompiers ne pourront pas intervenir rapidement en cas d'incendie, alors que beaucoup de refuges sont construits ou décorés dans une matière aussi inflammable que le bois. Il faut avoir les moyens de circonscrire l'incendie le plus vite possible par des extincteurs, et de permettre à tout le monde d'évacuer les lieux rapidement en évitant les souricières (chambrées sans issues par exemple).

En Haute-Savoie, le recensement des établissements non accessibles à un engin de secours a commencé dès 1995. Le préfet en personne a parfois participé aux visites de la Commission départementale de sécurité. « On a fait une mission de prévention et d'explication qui me semble avoir été bien perçue » explique Jean-Michel Gilbert. Ce responsable du service prévision des pompiers précise « qu'aucun critère d'altitude ne peut être

appliqué du point de vue de la sécurité », les normes sont les mêmes à 2 000 ou à 3 800 m. Toutefois, l'accent a été mis sur les refuges recevant le plus de monde. Dans les prochaines

**La principale préoccupation en matière de sécurité concerne les problèmes d'incendie : beaucoup de refuges sont construits dans un matériau aussi inflammable que le bois.**

semaines, des visites de contrôle permettront de vérifier les engagements des exploitants.

À Saint-Christophe-en-Oisans, la mise en conformité des refuges s'inscrit dans un contexte très ancien de tension avec le CAF, exacerbé depuis l'élection du nouveau maire Xavier Charpe. Provocateur ou prévenant, soucieux de sa propre image ou de l'intérêt général ? Il n'est pas facile de qualifier ce bouillant citoyen, qui s'est pris de passion pour la cause des habitants de Saint-Christophe. Difficile de trancher tant l'individu brouille les cartes, joue de séduction et de brutalité, agace et interroge. Son goût pour la polémique lui a fait autant d'ennemis que ses talents d'orateur lui rapportaient d'amis.

Toute l'outrance et le paradoxe du personnage pourraient se résumer dans sa capacité à choisir les plus beaux timbres de la Déclaration des droits de l'homme pour ses enveloppes... et à rédiger des lettres de menaces les plus déplacées. Exemple de ces menaces dans un courrier adressé au nouveau

Même les mots finiraient-ils par nous trahir ? Ces lieux, où l'on pensait si sereinement trouver « refuge », ne seraient que de vulgaires cabanes inflammables, où le danger objectif serait comparable aux abords d'un sérac branlant ? Tous (et pas seulement ceux de Saint-Christophe-en-Oisans) sont en fait soumis à une nouvelle réglementation depuis 1994. Elle impose certaines normes de sécurité spécifiques. Des textes qui témoignent d'une évolution sécuritaire, à laquelle la montagne n'échappe pas. Les travaux auraient dû être réalisés avant la fin 1997. On est parfois loin du compte...

gardien du refuge de la Lavey en mars 1998 : « Il y a suffisamment d'emplois dans la vallée sur-urbanisée de la Guisanne pour que des gens de l'extérieur, et qui pourraient faci-

lement vivre sur leur pays, ne viennent tondre le blé durant la belle saison à Saint-Christophe, pour s'en retourner, récolte faite, chez eux. » Même registre dans un courrier au président du CAF : « Les effets de cette décision désastreuse vont être dévastateurs. Votre club en sera la première victime et les gardiens de certains refuges en verront directement les effets. »

## DES RELATIONS TUMULTUEUSES

Xavier Charpe n'avait pas supporté que le CAF ne retienne pas une candidature du



Xavier Charpe

Serge Lagorio

PHOTOS PHILIPPE DESCAMPS

Vénéon pour la reprise du refuge de la Lavey. Cinq mois plus tard (le 7 août 1998), il prend un arrêté de fermeture du refuge, suite à la visite du service départemental d'incendie et de secours, alors que les textes prévoient des délais de réalisations pour les travaux nécessaires.

En face, un autre personnage entier, Serge Lagorio, le président du CAF Isère, n'entend pas se laisser dicter la marche à suivre : « À qualité égale, le CAF fait la promotion de ses gardiens et des locaux, mais en aucun cas sous la pression. Il n'y a pas de passe-droits. Nous contestons le caractère discriminatoire de ces arrêtés, car les décisions sont différentes selon les refuges, alors que les comptes rendus de la commission de sécurité sont quasiment identiques. » En rétorsion (bien qu'il s'en défende), le CAF décide de n'ouvrir aucun refuge au printemps, avant la réalisation de tous les travaux.

En examinant en détail les rapports de visite des différents refuges, il n'apparaît pas évident que le refuge de la Lavey présente des risques plus importants que les autres. Certes, la com-

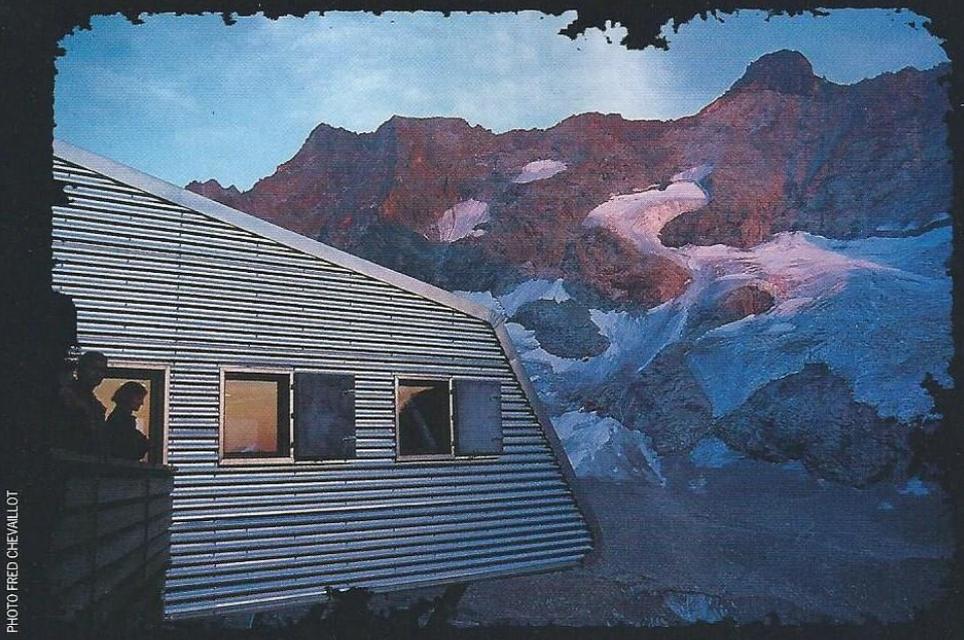


PHOTO FRED CHEVALLOT

**Le nouveau bâtiment en porte-à-faux du refuge de la Selle (STD), en Oisans.**

mission a fait un peu plus d'observation le concernant, mais elle retient moins de manquements aux règles de sécurité pour émettre un avis défavorable. En outre, toutes les observations antérieures avaient été suivies des travaux

14 avril 1999, alors que les skieurs de printemps avaient déjà changé leurs plans pour les vacances. Le texte est censé faire le point sur tous les refuges, en respectant les exigences de chacun. Jean Godefroy, vice-président chargé

### Jean-Michel Gilbert : « Aucun critère d'altitude ne peut être appliqué du point de vue de la sécurité. » Les normes sont les mêmes à 2 000 ou à 3 800 m.

nécessaires, ce qui n'a pas été le cas au Promontoire par exemple. Ces éléments fragilisent l'argumentation de Xavier Charpe, même si l'attitude de celui-ci a poussé le CAF à réagir.

Après six mois de controverse, les deux parties ont fini par se mettre d'accord le

des refuges au CAF et Xavier Charpe entendent même développer un « réel partenariat ». La hache de guerre serait enterrée.

Après la tempête, Xavier Charpe insiste sur d'autres éléments de contexte : « Le CAF venait en domaine conquis, alors que la commune meurt. Nous n'aurons plus que 75 habitants au recensement en cours. Dans une situation de monopole, le CAF devrait considérer la gestion des refuges comme une mission de service public. »

Dans les Hautes-Alpes, les visites n'ont eu lieu qu'en septembre 1998. Administrations comme associations de propriétaires semblent s'être réveillées bien tard : « Disons la vérité, il y a eu une certaine lenteur à prendre conscience des textes » reconnaît Paul Blanchard, président du CAF de Briançon. L'ouverture des refuges de Glacier blanc et des Écrins a été retardée au printemps, le temps de faire les premiers travaux de mise en sécurité. De plus gros travaux seront nécessaires au début de l'été, notamment pour construire un escalier extérieur au refuge des Écrins.

Aucun accident majeur n'est revenu à notre mémoire. Mais l'exemple de Péclet Polset détruit par un incendie en février 1997, peu de temps après sa construction, montre qu'un refuge n'a pas tout à fait les mêmes caractéristiques qu'un abri antiatomique. Qui s'en plaindra ?

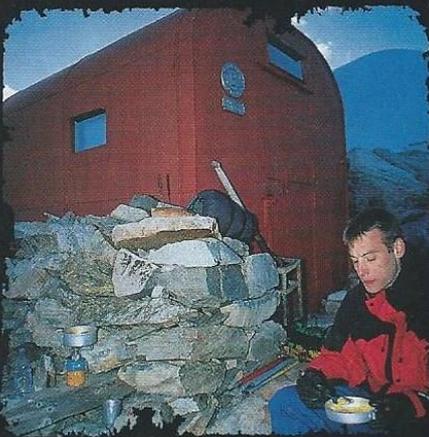


PHOTO JOCELYN CHAVY

**Nuit intime au refuge-bivouac du petit mont Blanc (6 places).**



PHOTO CHRISTOPHE RAVIAT

**Approvisionnement d'Adèle Planchard (STD). Grâce au gardiennage de printemps, la fréquentation des skieurs-alpinistes est en hausse.**

## LES OBJECTIFS DU CAF



PHOTO PHILIPPE DESCAMPS

**Entretien avec Jean Godefroy, vice-président du Club alpin français, en charge des refuges.**

### Qu'est-ce qui caractérise les refuges du CAF aujourd'hui ?

Ils constituent l'essentiel de l'hébergement de moyenne et haute altitude en France. Avec une centaine de refuges, nous enregistrons environ 300 000 nuitées par an, qui génèrent 300 emplois saisonniers et, aussi,

16 millions de francs de travaux. L'histoire du CAF, tournée davantage vers l'alpinisme que la randonnée, explique qu'ils aient une altitude moyenne de 2 500 m. C'est aussi le bénévolat des clubs gestionnaires et le désintéressement. Nous n'avons pas de finalité commerciale et nous consacrons tous les bénéfices à la vie et l'entretien des refuges. La mutualisation permet d'entretenir les refuges les moins fréquentés grâce à ceux qui le sont davantage. Enfin, les établissements du CAF sont ouverts à tous, tout le temps.

### Comment garantir ce service public ?

Par exemple, nous prévoyons systématiquement une salle hors sac dans tous nos plans de travaux, pour ceux qui n'ont pas les moyens de la restauration. Nous allons en outre ajouter l'obligation de réserver un accueil favorable au hors sac dans les contrats des gardiens. À nous également de permettre aux gardiens de vivre décemment. Dans les nouveaux contrats mis en place depuis trois ans (environ un refuge sur deux), le gardien perçoit 6 F par nuitée, ce qui correspond au travail d'accueil, d'entretien, de conseil que lui demande le CAF. Les recettes des boissons et de la restauration lui reviennent, à l'exception d'un forfait, calculé sur une estimation de recette. Ce forfait, qui peut être négatif pour les refuges moins fréquentés, permet une péréquation et une certaine justice.

### Pourquoi avoir recours aux subventions publiques ?

Elles ne représentent que 17% de notre budget de travaux. Après réflexion, nous ne construirons pas de nouveaux refuges, sauf à l'emplacement d'un refuge existant, et les extensions de capacité seront exceptionnelles. Ce patrimoine n'a pas connu un niveau d'entretien

suffisant. Notre politique est aujourd'hui de mettre à niveau tout le parc dans le cadre d'un plan pluriannuel. Nous attendons de l'État et des collectivités locales qu'elles nous aident à hauteur de 50%, pour un investissement d'environ 170 millions de francs, dans le cadre des plans États-régions (2000-2006). Le dossier est actuellement au stade des arbitrages régionaux. Il sera probablement repoussé à la fin 2000.

### Où s'arrête la recherche du confort ?

Nous ne cherchons pas à faire des hôtels ou des restaurants d'altitude, car on dépasserait l'éthique du CAF. Par exemple, au refuge des Écrins, nous pourrions doubler la capacité d'accueil, mais nous avons aussi un rôle de régulation de la fréquentation.

Nous avons défini des normes qui prennent en compte les impératifs de la législation et un confort minimum pour tous les refuges, confort adapté à la fois aux besoins et aux possibilités locales. Nos objectifs sont de passer la surface par usager de 4 m<sup>2</sup> à 5,3 m<sup>2</sup>, et de répondre au fort développement de la randonnée.

### Quel bilan faites-vous des conseils de vallées ?

Le principe est excellent, cela permet d'échanger beaucoup d'informations, même si l'on doit reconnaître des retards dans certaines régions. Pendant des années, les refuges étaient des bâtiments atypiques qui n'intéressaient que les alpinistes et le CAF. Aujourd'hui, il y a une volonté des élus d'être plus impliqués. Je suis favorable à une ouverture, mais je crains que cela ne soit pas toujours désintéressé. Pour nous, ce n'est pas l'aspect touristique qui prime, mais les activités sportives en montagne.

### Quelles leçons tirez-vous de l'épisode de Saint-Christophe ?

Je pense que les personnages sont difficiles. Il y a eu certainement des erreurs de psychologie. Notre objectif dans le recrutement des gardiens est de trouver le meilleur profil, sans faire de ségrégation d'origine.

### Faudrait-il inviter les maires à la commission de recrutement ?

Oui, pour un avis consultatif. La décision incombant au gestionnaire.

### Pourquoi tant de retard dans la mise en sécurité ?

Dans un certain nombre d'endroits, on a attendu que la commission de sécurité passe. Les clubs ont été plus ou moins diligents. Que l'on veuille appliquer certaines normes d'hygiène et de sécurité aux refuges, c'est tout à fait normal. Les problèmes surgissent lorsque l'on veut les appliquer à la lettre. Ma crainte, si le club n'est pas aidé, serait que l'on fasse uniquement la mise en conformité en délaissant les travaux d'entretien courant. Je sens une certaine usure des bénévoles devant la multiplication des procédures et les complications administratives.

**Panneaux photovoltaïques pour l'électricité, capteurs solaires pour la chaleur, radiateurs et fosse septique, le nouveau refuge des Conscrêts est une vitrine des récentes technologies au service des refuges pour le CAF (5 847 nuitées en 98).**

